**DOSSIER DE DEMANDE D’AIDE**

PAC Solaire

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| *[ ]*  Volet administratif  | *[x]*  **Volet technique** | *[ ]*  Volet financier |

**Ce qu’il faut retenir**

* Les aides de l’ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n’ont pas de caractère systématique.
* Il est conseillé de nous contacter, en amont du dépôt, pour tous renseignements ou conseils relatifs au montage et au dépôt de votre dossier.
* Liste des implantations : [www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe](http://www.ademe.fr/content/liste-implantations-lademe)
* « Agir pour la transition écologique » est la nouvelle plateforme de l’ADEME pour les particuliers, les entreprises et les collectivités : [www.agirpourlatransition.ademe.fr](http://www.agirpourlatransition.ademe.fr). Elle permet de vérifier si votre projet est éligible, ainsi que l’ensemble des aides et appuis financiers dont vous pouvez bénéficier.

**Pour bien renseigner ce volet technique**

* Le document ci-joint constitue le **dossier technique** à remplir par le porteur d’un projet concernant la mise en place d’une installation solaire thermique dont l’aide est déterminée **par analyse économique.**
* Dans ce document, les parties grisées et en italique précisent les attendus de l’ADEME pour les paragraphes concernés
* Il est impératif de rendre ce dossier complété au format texte modifiable (type Word).

**Dépôt de la demande**

* Ce document complété doit être renvoyé avec le volet administratif et le tableau d’instruction sous format tableur.
* L’ADEME se réserve le droit de demander des pièces administratives complémentaires en cours d’instruction du dossier

Table des matières

[1. Objet de l’opération 3](#_Toc142043003)

[2. Contexte de l’opération 3](#_Toc142043004)

[2.1. Cadre de l’opération 3](#_Toc142043005)

[2.2. Intégration au territoire, historique de la situation existante 3](#_Toc142043006)

[3. Objectifs attendus de l’opération 4](#_Toc142043007)

[3.1. Energétique (développement des EnR) 4](#_Toc142043008)

[3.2. Environnemental (CO2 ou GES évités, …) 4](#_Toc142043009)

[3.3. Economique (impact pour les clients ou usagers) 4](#_Toc142043010)

[3.4. Social (création d'emplois, développement de filières locales…) 4](#_Toc142043011)

[4. Description détaillée de l’opération 4](#_Toc142043012)

[4.1. Démarche d’économie d’énergie et description des besoins thermiques actuels et futurs 4](#_Toc142043013)

[4.2. Actions et études de faisabilité réalisées pour le montage du projet et sur les process 5](#_Toc142043014)

[4.3. Description des besoins thermiques 5](#_Toc142043015)

[4.4. Descriptif technique de l'installation et de ses performances 6](#_Toc142043016)

[4.5. Bilan énergétique avant et après opération 7](#_Toc142043017)

[4.6. Système de comptage, suivi, reporting de la production EnR&R 8](#_Toc142043018)

[5. Suivi et planning du projet 8](#_Toc142043019)

[6. Pièces techniques à fournir pour l’instruction 8](#_Toc142043020)

[7. Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet 9](#_Toc142043021)

[8. Autres engagements du bénéficiaire 9](#_Toc142043022)

[8.1. Engagement sur la production thermique de l’installation solaire thermique 9](#_Toc142043023)

[8.2. Engagement sur l’obtention de Certificats d’économie d’énergie (CEE) 10](#_Toc142043024)

[9. Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement 10](#_Toc142043025)

# Objet de l’opération

Insérer une présentation succincte du projet ainsi qu’un résumé du contexte local de l’opération mettant en avant les points forts/clefs et éventuellement les points faibles avec les réponses apportées (ce paragraphe doit permettre d’avoir une vision globale du dossier).

* Le projet concerne la production d’ECS / Chaleur
* Lieu d’implantation (coordonnées GPS) : …
* Type d’usage concerné (choisir une catégorie) :
	+ Collectif : logement sociaux / copropriétés + nombre de logements concernés
	+ Tertiaire : santé / hôtellerie / centre de loisir / cuisines centrales
	+ Industrie : (introduire code NAF) + secteur d’activité : agro-industrie, papeterie, etc.
	+ Agricole : élevage, serres
* Si process industriel :
	+ Vecteur de l’utilité concernée : air chaud / vapeur / eau technique / bain
* Il s’agit d’une installation posée en toiture : OUI/NON
* Le projet est-il lié à un contrat de développement EnR de l’ADEME : OUI/NON
	+ Si OUI, Préciser le contrat développement EnR : contrat développement territorial XX

# Contexte de l’opération

## Cadre de l’opération

Présentation du maître d’ouvrage :

* Demandeur de l’aide Fonds Chaleur : …
* Secteur d'activité du site/de l'entreprise : …
* Exploitant/Mainteneur de l’unité de production : …
* Le bénéficiaire de l’aide est-il le bénéficiaire de la chaleur solaire OUI / NON
	+ Si NON :
		- Coordonnées du Maitre d’ouvrage/Collectivité/Entreprise : …
		- **Joindre le contrat de vente/location signé par les parties**

## Intégration au territoire, historique de la situation existante

Insérer :

* Un descriptif succinct (en quelques lignes seulement) de la situation existante
* Un argumentaire succinct sur l’intérêt du projet par rapport à la situation actuelle et les perspectives
* Pour les installations au sol : les données environnementales et urbanistiques du site sur lequel reposera le champ de capteurs

# Objectifs attendus de l’opération

## Energétique (développement des EnR)

La quantité annuelle prévisionnelle d’énergie renouvelable issue de l’installation de production solaire thermique est de : … MWh EnR&R supplémentaires.

## Environnemental (CO2 ou GES évités, …)

Décrire si l’opération correspond à une substitution directe d’énergie fossile par une énergie renouvelable locale, offre un meilleur rendement global de l’installation, etc.

## Economique (impact pour les clients ou usagers)

Pour les collectivités :

i.e. : Projets majoritairement dans le secteur du logement social… Diminution du prix de la chaleur pour les usagers avec une évolution maîtrisée dans le temps…

Le projet fait appel à des compétences disponibles localement (notamment pour l’approvisionnement et l’exploitation, mais aussi lors de la phase de réalisation), …

Pour les entreprises :

i.e. : Le projet fait appel à des compétences disponibles localement (notamment pour l’approvisionnement et l’exploitation, mais aussi lors de la phase de réalisation).

Pour les projets de vente/location de chaleur :

* Indiquer : le prix d’achat actuel de l’énergie,
* Le prix de vente/location envisagé,
* La durée du contrat envisagée (années)
* La formule d’indexation associée (€/MWh)

## Social (création d'emplois, développement de filières locales…)

Bref descriptif : territoire engagé dans la TE, retombées économiques locales (emploi, CA), création de nouvelles compétences, etc.

# Description détaillée de l’opération

## Démarche d’économie d’énergie et description des besoins thermiques actuels et futurs

Est-ce que des actions ou études d’économie d’énergie sur le/les bâtiments ou process ont été mises en œuvres ou sont prévues ? OUI / NON

Décrire en quelques lignes ces actions ou études d’économie d’énergie déjà mises en œuvre ou prévues (calendrier, patrimoine visé, …) : …

Le bénéficiaire de l’aide a-t-il l’intention de mobiliser des CEE ? OUI / NON

* Si OUI :
Référence de la fiche qui sera utilisée : …
Nombre de CUMACS attendus de l’opération : …

***Rappel : Pour les industries soumises à audit énergétique, fournir l’audit règlementaire. Audit non obligatoire pour les entreprises engagées dans une démarche ISO 50 001.***

## Actions et études de faisabilité réalisées pour le montage du projet et sur les process

Indiquer le / les bureaux d’études ayant réalisés les études de faisabilité du projet : …

Le bureau d’étude est-il certifié RGE Etude ou équivalent ? OUI / NON

Le fabriquant a-t-il validé la note de calcul/le dimensionnement ? OUI / NON

Indiquer le cas échéant le Maitre d’œuvre du projet : …

Le Maître d’œuvre est-il qualifié RGE 13.27 ou équivalent ? OUI / NON

Indiquer le cas échéant l’installateur du projet : …

L’installateur est-qualifié RGE QualiPAC ou équivalent ? OUI / NON

Le prestataire s’engage-t-il dans la mise en œuvre d’une phase de commissionnement pour ? OUI / NON

Joindre une étude de faisabilité du projet.

En fonction des éventuelles contraintes réglementaires et administratives liées à la mise en œuvre de la solution solaire, préciser les démarches/actions réalisées ou en cours.

## Description des besoins thermiques

**Insérer le tableau n°1 –Besoins :**[[1]](#footnote-1)

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Situation actuelle** | **Commentaire** | **Après démarches d'économies d'énergie** | **Commentaire** |
| Besoins ECS (MWh/an) à 55°C |   |   |   |  |
| Pertes (bouclage, distribution ) (MWh/an) |   |   |   |  |
| **Besoins totaux (MWh/an)** |   |   |   |   |
| Classe d'isolation de la distribution |   |   |   |   |
| Qecs (kWh/m3) |   |   |   |   |

***Rappel : pour les opérations en industrie, lorsque les pertes de production sont à minima égales aux besoins utiles, des opérations de maîtrise de l’énergie sont fortement recommandées et l’étude de faisabilité sera effectuée sur des besoins optimisés qui prennent compte de ces optimisations.***

## Descriptif technique de l'installation et de ses performances

1. Caractéristiques des équipements de production

Décrire succinctement les équipements de production justifiés par l’étude des besoins thermiques du(des) bâtiment(s) ou process desservis.

Préciser les principales caractéristiques techniques et performances des équipements de production incluant éventuellement les appoints/secours via le tableau ci-dessous :

**Insérer le tableau n°2 Installation *[[2]](#footnote-2)***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|   | **Caractéristiques du champ de capteur et du schéma d'intégration** | **Données** | **Commentaires/Précisions** |
| **Pompe à chaleur** | Type d’équipement  |  |  |
| Puissance de la PAC (kW) |  |  |
| COP machine constructeur (selon norme NF PAC 414) à T° départ 45°C[[3]](#footnote-3) |  |  |
| SPF système (selon un logiciel de calcul dynamique de type STD)Si autoconsommation :RER aux bornes du système (calculé avec un logiciel de calcul dynamique de type STD ou certifié en laboratoire ) (1) |  |  |
| Température de fonctionnement à l’évaporateur (°C) |  |  |
| Température de fonctionnement au condenseur (°C) |  |  |
| **Installation Solaire thermique** | Type de schéma hydraulique ou de raccordement |  |   |
| Surface d'entrée **nette** des capteurs (en m2) |   |   |
| Type de capteurs  |   |   |
| Type de fluide caloporteur |   |   |
| Système autovidangeable |   |   |
| Volume du/des ballons solaires cumulés (m3) |   |   |
| Volume du/des ballons d'appoint cumulés (m3) (si ballon bi-énergie, volume consacré à l'appoint) |   |   |
| **Production du circuit primaire prévisionnelle (MWh/an)**  |   |   |
| Consommation des auxiliaires circuit primaire (MWh/an) |  |   |
| Consommation des auxiliaires circuit secondaire (MWh/an) |   |   |
| Cas échéant : surconsommation induite sur site (en MWh/an) |   |   |

*\** ***RER : Renewable Energy Ratio = (électricité autoconsommée + chaleur sortie PAC – électricité compresseur – électricité auxiliaires) / énergie totale consommée – (pas de temps 10min max)***

La PAC solaire est-elle associée à des panneaux de production photovoltaïque ou PVT ? OUI/NON

* Si OUI, décrire en quelques lignes les caractéristiques et performances de la production électrique (puissance crête, caractéristique des modules, etc…)
1. Dimensionnement de l'installation de production EnR&R

Détailler le dimensionnement des équipements de production de la PAC solaire et d’appoint / secours éventuels.

Les puissances totales à installer doivent être détaillées et justifiées.

*NOTA : la simulation thermique dynamique n’est pas obligatoire pour le calcul des besoins énergétiques mais ce calcul doit être détaillé et justifié.*

Insérer les **courbes** **monotones avec identification de la couverture base et appoint** des puissances d’ECS appelées sur l’année.

Dans le cas d’une rénovation, rappeler les caractéristiques des installations existantes : puissance, consommations, rendement, mode de production. Un diagnostic des installations de production est recommandé.

Préciser les performances énergétiques vis-à-vis des réglementations thermiques applicables.

## Bilan énergétique avant et après opération

Insérer le ou les tableau(x) n°3 Production [[4]](#footnote-4):

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|   |   | *\* les données de production et consommations MWh sont* ***annuelles*** | ***Situation actuelle*** | ***Situation future(actuelle + projet FC)*** |  ***Projet Fonds Chaleur(ou différence vs actuelle)*** |
| **PRODUCTION ECS** | PAC | **Production ECS PAC MWh** (indiquer point de comptage) |   |   | 0 |
| Puissance thermique kW |   |   | 0 |
| Consommation électricité en MWh (entrée PAC) |   |   | 0 |
| Consommation électricité en MWh (auxiliaires) |   |   | 0 |
| mixité MWh/an % (taux de couverture de la PAC) |  |  |   |
| SCOP moyen annuel |  |  |   |
| Nb heures à fonctionnement nominal |  |  |   |
| Appoint combustible | **Production ECS chaudière MWh** |   |   | 0 |
| Consommation MWh entrée chaudière |   |   | 0 |
| Rendement chaudière  |   |   |   |
| Puissance chaudière kW |   |   | 0 |
| mixité MWh/an % |   |   |   |
| Appoint électrique | **Production ECS élec MWh** |   |   | 0 |
| Puissance kW |   |   | 0 |
| Consommation électricité en MWh |   |   | 0 |
| mixité MWh/an % |  |  |  |
| Total | **Total production ECS MWh**  = Besoins utiles ECS | **0** | **0** | *0* |
| Total production EnR&R MWh | 0 | 0 | *0 MWh EnR&R sup. produits* |
| Puissance totale installée kW | 0 | 0 |  |
| Taux EnR&R  |   |   |   |
| CO2 évité (tonnes) :*réf. GN (base carbone ADEME) 0,187 tCO2/MWh PCI* |   |   | *0* |
| *Commentaires - détails complémentaires* |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  | **Consommation électrique autoproduite (MWh)** |  |   |   |
| Taux d'autoconsommation électrique de l'installation |  |   |  |

## Système de comptage, suivi, reporting de la production EnR&R

Insérer le schéma d’instrumentation et de comptage de l’installation

La production réelle d’EnR&R de l’installation devra être mesurée par la mise en place d’une instrumentation et d’un comptage avec à minima un compteur d’énergie thermique sortie ballon de stockage et des compteurs électriques permettant de mesurer la consommation d’électricité de la PAC et des auxiliaires en amont de la PAC. A défaut de compteur sortie ballon mais uniquement sortie PAC, 5% de production sera retranchée.

En cas d’autoproduction électrique avec des panneaux PVT, si le RER n’a pas été certifié par un laboratoire, il pourra être mesuré sur place avec un pas de temps de 10 minutes.

# Suivi et planning du projet

Indiquer les grandes étapes du projet ainsi que les dates prévisionnelles clés suivantes :

* Avant-projet sommaire et détaillé ;
* Démarrage des travaux
* Réception de l’installation;
* Essai et mise en exploitation ;
* Mise en service industrielle de l’installation et commissionnement éventuel,

# Pièces techniques à fournir pour l’instruction

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Numéro** | **Nom de la pièce** | **Autocontrôle** |
|  | Etude de faisabilité Pour les projets en industrie qui adressent plus de 30% des besoins de l’utilité visée : étude énergétique préalable de moins de 4 ans (assimilable à audit réglementaire pour les industries qui y sont soumises) avec  diagnostic énergétique mené(e) sur les éléments visés par le projet (procédés, bâtiment…), ainsi que sur tous les autres éléments du site en interaction sur le plan énergétique avec lesdits éléments |  |
|  | Fichier Excel du Tableau d’instruction dûment complété |  |
|  | En cas de vente de chaleur : Compte d’exploitation/plan d’affaires du porteur de projets. Doivent figurer le détail des charges ainsi que l’EBE, le résultat net, le TRI et la VAN |  |
|  | Cas échéant : contrat de vente OU de location longue durée signée des parties |  |
|  | Pour les projets hors vente ou location longue durée : attestation de **qualification** du Bureau d’Etude/AMO |  |
|  | Contrat de vente / de location / de Performance Energétique |  |
|  | Schéma d’instrumentation et plan de comptage completsSchéma lisible (A3 ou A4) du système solaire complet avec les compteurs d’énergie et éventuellement son intégration dans le process (niveaux de T°, etc.) et P&ID |  |
|  | Contrat de suivi et de maintenance  |  |

# Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet

Le bénéficiaire s’engage à garantir l’ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d’auteur, qu’il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l’image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

Conformément à l’article 2.1.1 des règles générales d’’attribution des aides de l’ADEME, le bénéficiaire s’engage à associer l’ADEME lors de la mise au point d’actions de communication et d’information du public (inauguration de l’installation,…) et à mentionner dans tous les supports de communication l’ADEME comme partenaire en apposant sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME. Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.

Pour les investissements, le bénéficiaire s’engage à poser un panneau sur le site de réalisation de l’opération, portant le logo de l’ADEME et mentionnant son soutien financier.

# Autres engagements du bénéficiaire

## Engagement sur la production thermique de l’installation solaire thermique

La productivité solaire utile minimale est égale ou supérieure à : XX MWh/an (80% de la valeur inscrite dans l’étude de faisabilité).

Pour les opérations en tiers investissement ou en Contrat de Performance Energétique :

le contrat de vente d’énergie / location passé entre … et … dont la valeur de l’année 1 de référence ne dépassera pas XX €/MWh[[5]](#footnote-5) *(inscrire le prix de vente correspondant au montant d’aide accordé)*.

Cette valeur de production solaire utile constitue la référence pour le calcul du versement du solde de la convention.

* + Si 80% de l’engagement de production solaire utile annuelle est atteint sur 12 mois consécutifs dans les 24 mois après la mise en service de l’installation :
* un premier versement du solde de 15 % sera effectué
* un second versement du solde de 5 % sous réserve de justifier d'une atteinte de 80 % de l’engagement de production ESU cible annuelle sur les 5 années suivant la date de mise en service
	+ Dans le cas de la non atteinte de 80 % de l’engagement de production solaire utile annuelle sur 12 mois consécutifs dans les 24 mois après la mise en service de l’installation : le solde de 20 % sera versé sous réserve que la moyenne de production ESU sur 5 ans soit supérieure à 80 % de l’engagement de production ESU cible annuelle. Dans le cas contraire le montant total du solde sera nul. L’ADEME se réserve également le droit de demander le remboursement de la totalité des aides versées si la production moyenne EnR est inférieure à 50% de l’engagement initial du maître d'ouvrage.

## Engagement sur l’obtention de Certificats d’économie d’énergie (CEE)

**OPTION 1 (POUR PROJETS AYANT DEMANDE DES CEE)**

**Le montant maximum de l’aide tient compte des montants de CEE déclarés lors du dépôt de la demande d’aide.**

*Joindre la fiche « Attestation déclaration incitations CEE » qui fera partie des pièces nécessaires à l’instruction.*

**Le Bénéficiaire s’engage à ne pas solliciter plus de CEE que le montant déclaré, soit XXX MWh Cumac. Le montant de l'aide globale pourrait être revu pour les projets qui bénéficieraient réellement d’un montant de CEE supérieur au montant prévisionnel déclaré, soit XXX €.**

*La fiche « Attestation déclaration incitations CEE » devra être actualisée et fournie à l’ADEME par le porteur de projet après obtention des CEE en cours d’exécution du contrat.*

**OPTION 2 (POUR PROJETS N’AYANT PAS DEMANDE DE CEE)**

**Le Bénéficiaire s’engage à ne pas solliciter de CEE dans le cadre de ce projet.**

# Rapports / documents à fournir lors de l’exécution du contrat de financement

Le maître d’ouvrage bénéficiaire devra transmettre à l’ADEME :

**□ un rapport d’avancement, à remettre dans les 6 mois suivant la mise en service de l’installation :**

* + Le procès-verbal de réception définitive des travaux attestant le bon fonctionnement de l’installation,
	+ Le livret technique de mise en service dynamique dument complété sur une période de contrôle de bon fonctionnement de 3 à 6 mois (selon le modèle de livret à télécharger sur la plateforme SOCOL ou à demander à l’ADEME). La période pourra se prolonger jusqu’à l’obtention d’une mise en service optimale.
	+ La proposition d’une date de déclenchement du comptage de la chaleur produite devant intervenir dans un délai maximum de 6 mois après la mise en service de l’installation qui sera susceptible d’être contrôlée pour vérification de l’installation et l’exploitation correcte du comptage,
	+ Le schéma hydraulique de l’installation avec la métrologie (DOE : Document des Ouvrages Exécutés),
	+ La fourniture des photos de l’installation réalisée, que l'ADEME pourra réutiliser dans le respect des crédits photos indiqués sur les images transmises.
* Pour les opérations en tiers investissement ou en Contrat de Performance Energétique :
	+ - * Le contrat de vente d’énergie / location
			* Le schéma de l’instrumentation, ainsi que la métrologie (compteurs, sondes et intégrateur (marque et type) mise en place pour le suivi des performances de l’installation.
			* Le contrat de suivi et maintenance choisi (type de suivi manuel/télérelevé, valeurs relevées, fréquence, type de transmission de données, suivi internalisé ou externalisé, mode d’utilisation des données par l’exploitant, etc…) qui permette de remonter aux indicateurs conformes aux tableurs de suivi de l’ADEME: ESU, Fsav, auxiliaires, pour les opérations dédiées.
* Pour les schémas hors Fonds Chaleur ne faisant pas l’objet d’un contrat CPE ou location / vente :
	+ - * Le procès-verbal de réception de l’instrumentation permettant un calcul du bilan énergétique de l’installation avec l’ensemble des indicateurs par le Bureau d’Etude tiers mandaté (ESU, Fsav, auxiliaires, Taux d’utilisation solaire, COP global de l’installation, …)
			* Le plan de financement définitif,

Et si les données ci-dessous ont évolué en phase réalisation :

La marque et le modèle des capteurs solaires installés, leur orientation/inclinaison, le volume du (des) ballon(s) solaire(s), et le schéma hydraulique technique de(s) l’installation(s).

**□ un rapport intermédiaire, à remettre dans les 24 mois suivant la mise en service de l’opération comprenant :**

* + le tableau de bord de suivi des performances des installations aidées (selon le modèle de suivi disponible sur la plateforme agir espace bénéficiare);
	+ la copie du contrat de suivi et maintenance ;
	+ la copie du carnet d’entretien précisant les opérations réalisées à date.

**□ un rapport final,** à remettre **au bout de 5 ans suivant la date de mise en service comprenant :**

* + le tableau de bord de suivi des performances des installations aidées (selon le modèle de suivi disponible sur l’espace agir du bénéficiaire)[[6]](#footnote-6);
	+ si présence d’une GTC ou d’un télésuivi : codes d’accès au serveur de visualisation des performances ;
	+ le nom et coordonnées de l’exploitant ;
	+ la copie du contrat de suivi et maintenance ;
	+ la copie du carnet d'entretien précisant le détail des opérations réalisées à date ;
	+ une proposition de fiche « Ils l’ont fait » dûment complétée (selon le modèle en annexe ci-dessous à demander à l’ADEME en version informatique). Dans le cas d’une diffusion de cette fiche sur les sites internet de l’ADEME, sa version finale sera laissée à la discrétion de l’ADEME pouvant effectuer des modifications le cas échéant.

Le bénéficiaire s’engage par ailleurs à participer à toute évaluation menée par l’ADEME en acceptant de répondre à une enquête qualitative et de fournir tous les éléments quantitatifs nécessaires à l’évaluation des bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de l’opération aidée pendant une durée de 3 ans après la fin de l’opération.

**Bilans annuels :**

Le maître d'ouvrage s'engage à transmettre à l'ADEME jusqu’à 5 ans après la mise en service, unbilan annuel des données d’exploitation (sous le format tableur de suivi des performances des installations aidées (selon le modèle de suivi à demander à l’ADEME[[7]](#footnote-7)).

Ainsi l’ADEME pourra régulièrement faire un retour qualitatif au maître d’ouvrage sur l’exploitation de son installation.

1. Se référer au tableur Excel « Volet\_technique-PAC\_solaire » sur la page Agir de l’AAP [↑](#footnote-ref-1)
2. Se référer au tableur Excel « Volet\_technique-PAC\_solaire » sur la page Agir de l’AAP [↑](#footnote-ref-2)
3. [↑](#footnote-ref-3)
4. Se référer au tableur Excel « Volet\_technique-PAC\_solaire » sur la page Agir de l’AAP [↑](#footnote-ref-4)
5. *Le prix de vente de chaleur ne pourra pas excéder celui de la grille tarifaire proposée, sauf à démontrer par voie de courrier postale adressé en recommandé, que ce prix n’est plus tenable pour des raisons extérieures et indépendantes du porteur de projet ou justifié par des éléments nouveaux non connus lors du dépôt du dossier initial. Le courrier devra établir la preuve de ces éléments et les comparer au dossier initial. Le nouveau prix retenu ne pourra dans tous les cas pas excéder 5% du prix utilisé lors de l’étude du dossier sous peine de réétude complète du dossier et d’une nouvelle demande d’aide auprès de l’ADEME.* [↑](#footnote-ref-5)
6. Ce tableau sera également envoyé à l’adresse mail suivante : suivi.solaire@ademe.fr [↑](#footnote-ref-6)
7. Tableur de suivi téléchargeable sur : <https://expertises.ademe.fr/energies/energies-renouvelables-enr-production-reseaux-stockage/passer-a-laction/produire-chaleur/fonds-chaleur-bref>. Ce tableau sera également envoyé à l’adresse mail suivante : suivi.solaire@ademe.fr [↑](#footnote-ref-7)